

**Extrait n°2025-12-11-VODEL-008 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 11 décembre 2025

Finances - Budget primitif 2026 - Budget principal et budget annexe - Approbation.

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 05 décembre 2025

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Delphine DE VERNEUIL, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Franck KENMOGNE KAMGUIA, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Marie-Luce LEGENDRE, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Gauthier DABOUT
Jean-Christophe CLOZIER a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Jean-Philippe GRAND
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à William CHANCERELLE
Aurore POULS a donné pouvoir à Fanny PICARD
Isabelle RASTOUL a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Christel ROYER a donné pouvoir à Gérard GAUTIER
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Hamid KHOUTOUL, Stéphanie RIST

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	51
Quorum.....	28

Séances

commission budget du 25 novembre 2025

conseil municipal du 11 décembre 2025

RAPPORTEUR : M. MARTIN

N° 8 Finances - Budget primitif 2026 - Budget principal et budget annexe -
Approbation.

Vu les articles L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget,

Vu l'instruction comptable M 57 applicable aux communes et aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial,

Vu la délibération du 11 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal approuve l'application au 1^{er} janvier 2018 de l'instruction comptable M 57,

Vu la délibération du 13 novembre 2023 portant création et adoption du règlement budgétaire et financier, avec notamment la mise en place de la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Vu le débat d'orientations budgétaires du 12 novembre 2025,

Entendu le rapport sur le budget primitif pour le budget principal, le budget annexe des activités spécifiques et le budget annexe de l'animation sociale,

Vu l'avis de la commission budget ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

BUDGET PRINCIPAL

1°) approuver le budget principal de la Ville d'Orléans pour 2026, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 282 182 539 € et voté au niveau du chapitre / chapitre opération d'équipement ;

BUDGET PRINCIPAL VO	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	197 628 735 €	197 628 735 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	84 553 804 €	84 553 804 €
TOTAL	282 182 539 €	282 182 539 €

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	41 281 033 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	95 704 003 €	
013 - Atténuations de charges		175 002 €
014 - Atténuations de produits	900 000 €	
023 - Virement à la section d'investissement	21 193 132 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 170 000 €	7 720 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	21 796 916 €	
66 - Charges financières	2 466 000 €	
67 - Charges spécifiques	117 651 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		15 717 424 €
731 - Fiscalité locale		108 595 704 €
73 - Impôts et taxes		23 818 844 €
74 - Dotations et participations		40 482 020 €
75 - Autres produits de gestion courante		1 117 741 €
76 - Produits financiers		2 000 €
TOTAL	197 628 735 €	197 628 735 €

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Total chapitres opération d'équipement (conformément au détail joint en annexe)	59 851 479 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		21 193 132 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations		300 000 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 720 000 €	14 170 000 €
041 - Opérations patrimoniales	2 500 000 €	2 500 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000 €	4 250 000 €
13 - Subventions d'investissement	787 000 €	1 137 056 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 441 000 €	36 378 291 €
204 - Subventions d'équipement versées	109 000 €	
21 - Immobilisations corporelles		1 500 000 €
27 - Autres immobilisations financières	35 325 €	25 325 €
4581 - Opérations sous mandat	3 100 000 €	
4582 - Opérations sous mandat		3 100 000 €
TOTAL	84 553 804 €	84 553 804 €

c) équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 36 362 291 € ;
- un virement de la section de fonctionnement de 21 193 132 €.

2°) fixer les subventions d'équilibre versées :

- au budget annexe des activités spécifiques à un montant total de 231 000 € au titre de l'année 2026 ;
- au budget annexe de l'animation sociale à un montant total de 2 670 179 € en fonctionnement et 109 000 € en investissement au titre de l'année 2026 ;
- au CCAS à 4 843 589 € au titre de l'année 2026.

ADOpte AVEC 1 ABSTENTION, 41 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE

BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

3°) approuver le budget annexe des activités spécifiques pour 2026, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 729 900,00 € et voté au niveau du chapitre / chapitre opération d'équipement ;

ACTIVITES SPECIFIQUES (HT)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	616 900 €	616 900 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	113 000 €	113 000 €
TOTAL	729 900 €	729 900 €

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	283 600 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	130 000 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 000 €	
65 - Autres charges de gestion courante	90 300 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		182 600 €
75 - Autres produits de gestion courante		434 300 €
TOTAL	616 900 €	616 900 €

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		113 000 €
23 - Immobilisations en cours	113 000 €	
TOTAL	113 000 €	113 000 €

c) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal de 231 000 € ;

ADOpte AVEC 1 ABSTENTION, 41 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE

BUDGET ANNEXE ANIMATION SOCIALE

4°) approuver le budget annexe de l'animation sociale pour 2026, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 4 594 393,00 € et voté au niveau du chapitre / chapitre opération d'équipement ;

ANIMATION SOCIALE (TTC)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 475 143 €	4 475 143 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	119 250 €	119 250 €
TOTAL	4 594 393 €	4 594 393 €

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	1 177 143 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 290 000 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000 €	
65 - Autres charges de gestion courante	4 000 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		221 000 €
74 - Dotations et participations		1 573 964 €
75 - Autres produits de gestion courante		2 680 179 €
TOTAL	4 475 143 €	4 475 143 €

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
0715003 - ANIMATION SOCIALE	118 000 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 000 €
13 - Subventions d'investissement		114 000 €
27 - Autres immobilisations financières	1 250 €	1 250 €
TOTAL	119 250 €	119 250 €

c) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal en fonctionnement de 2 670 179 €,
- une subvention d'équilibre du budget principal en investissement de 109 000 €.

ADOpte AVEC 1 ABSTENTION, 41 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE

5°) autoriser Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre ainsi que des virements à l'intérieur d'un même chapitre opération d'équipement.

ADOpte AVEC 1 ABSTENTION, 41 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE

Annexe(s) : 5

- Maquette budgétaire votée BP 2025;
- Note brève et synthétique;
- Page de signatures;
- Rapport de présentation;
- Tableau chapitres opération d'équipement

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

*Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique **Télérecours citoyens** accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.*